

CONTRATS DE TÉLÉCOMMUNICATION MOBILE

Exercice financier : **2021-2022**
 Trimestre : **Juillet à septembre 2021**

Nom du fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires		Coût d'acquisition	Coûts de service mensuels
		Actifs	En réserve		
Rogers	Tablettes	6	0	0 \$	337 \$
Rogers	Téléphones intelligents	204	16	0 \$	7 399 \$
Télu	Tablettes	6	0	67 \$	0 \$
Télu	Téléphones intelligents	1752	0	19 717 \$	82 401 \$

Informations complémentaires

- Les coûts d'acquisition et de service mensuels sont payés par le ministère de la Justice qui agit à titre de fournisseur de services pour le DPCP. Le DPCP rembourse les coûts de télécommunication mobile au ministère de la Justice par le biais d'une entente de services.
- Les forfaits cellulaires pour les tablettes sont comptabilisés chez les deux fournisseurs considérant que le transfert vers le fournisseur Télu s'est opéré à la fin de la période de référence.